



**COMPTE-RENDU DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2015**
(Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L'an deux mille Quinze, le 9 Avril, à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué le 2 Avril 2015, s'est réuni sous la présidence du Maire

Présents :

M. LAVILLE – Mme MANDON - M. LOUBIER - Mme BALICHARD – M. FAGONT – Mme Maryse SOARES (arrivée à 20h20) - M. NAVARRE – M. MATHIEU - Mme ALAPETITE - M. FLOQUET - Mme SIMEON - M. VERGNE - M. COURTINE - Mme PIRONIN - Mme CHETTOUH - Mme COUTANSON - Mme MATHEY - M. THABEAU - M. PRADIER - Mme GUILLEMAT - M. ESPINASSE - Mme BEURIOT - Mme MAHAUT - M. BERNARD

Excusés ayant donné procuration :

M. MARTINEZ à M. PRADIER

Absents :

Mme CHASSAGNOL
M. MELAB

Secrétaire de séance : Mme Pascale COUTANSON

La convocation de la présente séance a été :

Envoyée aux élus le : 2 Avril 2015
Affichée en Mairie le : 2 Avril 2015
Envoyée à la presse le : 2 Avril 2015
Affichée au journal électronique le : 2 Avril 2015

Ouverture de la séance à : 20h10

FINANCES

Budget principal – choix niveau de vote

M. Loubier indique qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal détermine en premier lieu le niveau de vote des crédits du budget communal principal pour 2015. Il explique que la proposition de retenir le Chapitre comme niveau de vote permet une certaine souplesse dans l'exécution du budget, tout en conservant la maîtrise par les Elus.

Il reprend ensuite les chapitres proposés, tant en fonctionnement qu'en investissement, ainsi que les opérations, qui permettent la traduction comptable des projets comportant plusieurs volets.

Vote : Unanimité

M. Loubier demande ensuite l'inversion de la présentation des questions suivantes, afin de faciliter l'explication des orientations, présentées lors du D.O.B, qui ont permis la construction du budget 2015.

Les Conseillers donnent leur accord unanime.

Compte-rendu d'affichage du Conseil Municipal du 9 Avril 2015

Budget principal - Vote des Taux

M. Loubier continue en rappelant que le Conseil Municipal est appelé à voter chaque année les taux des taxes d'habitation, sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti.

Au vu :

- des baisses drastiques des dotations annoncées par l'état
- de l'objectif de financer le projet « Pôle enfance » et les investissements productifs
- De la nécessité d'éviter l'effet ciseau entre les dépenses et les recettes

La Commission des Finances propose une augmentation des taux d'imposition pour conserver la capacité d'autofinancement indispensable aux besoins d'investissement..

Il est donc proposé les taux suivants pour 2015:

Taxe habitation :	15.31%
Taxe sur le foncier bâti :	16.66%
Taxe sur le foncier non bâti :	96.86%

Le Maire rappelle effectivement le contexte général, les grandes orientations municipales et le besoin de maintenir une capacité à investir, donc le besoin de préserver l'autofinancement.

Plusieurs Elus reviennent sur le maintien, pendant plus de 20 ans, de taux d'imposition stables.

Le Maire reprend la parole pour indiquer que la commune fait des efforts importants de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement. Il rappelle également la méthode de travail prévue pour la construction du budget 2016, et donne les grandes lignes de l'objectif d'harmonisation fiscale qui pourraient accompagner le passage en Communauté Urbaine de Clermont Communauté.

En fin des débats, la proposition des taux est mise au vote.

Vote : Unanimité

Budget Principal : présentation du Budget Primitif

M. Loubier expose la synthèse du Budget Primitif proposé par la Commission des Finances, en répondant aux précisions demandées par les Elus.

Un Elu ouvre le débat en indiquant qu'en complément du rôle local des Elus municipaux, il serait important de participer aux interventions au niveau national, via les associations d'Elus et en particulier l'Association des maires de France.

Le Maire soutient très fortement cette approche, considérant que cette association peut peser dans les décisions nationales, d'autant si les Elus qui y adhèrent se montrent solidaires et actifs et propose aux Conseillers de participer aux prochaines réunions nationales d'Elus.

Après un débat riche dans lequel est également rappelée l'importance des actions municipales pour amener de nouvelles populations, le budget primitif est mis au vote.

Vote : Unanimité

Budget principal - subventions associations

M. Fagon explique que la décision d'attribution des subventions aux associations de droit privé donne lieu à une délibération spécifique. Il détaille les propositions de subvention faites par la Commission « Vie Associative », en spécifiant celle qui concerne le CCAS (structure de droit public).

Des Elus ne prennent pas part au vote pour l'association dans les instances desquelles ils sont présents.

Compte-rendu d'affichage du Conseil Municipal du 9 Avril 2015

Vote : Unanimité des votants (y compris prise en compte de la procuration de M. Martinez)

Budget Assainissement : Fixation du taux de surtaxe de la part Communale de l'assainissement

M. Loubier rappelle que le Budget Assainissement étant un budget annexe la part communale de la surtaxe d'assainissement doit permettre l'équilibre de la section d'exploitation, mais aussi assurer le financement des investissements en matière de réseaux et d'installations.

Considérant le passage en communauté urbaine avec la prise de compétence de l'assainissement, il est proposé de diminuer la part communale de la surtaxe d'assainissement de 0.90€ à 0.70€ pour 2015.

M. Le Maire, qui avait anticipé ce point lors de la présentation des taux, souligne que cette diminution, qui concernera tous les foyers, minore l'effort financier demandé par l'augmentation des taux d'imposition locale, et favorise prioritairement les ménages à faibles revenus.

M. Loubier illustre cet impact positif sur les Aulnatois en présentant un exemple représentatif.

Vote : Unanimité

Budget Assainissement : Budget Primitif

M. L'Adjoint aux Finances poursuit en présentant ce budget annexe, avec en synthèse :

Section de fonctionnement : + 151 220 Euros

Section d'investissement : + 11 850 Euros

Vote : Unanimité

URBANISME

Ouverture à l'urbanisation de la zone AU au lieudit LA BREIDE

Mme Mandon indique que la demande de lots libres sur la commune est insatisfaite. Le Plan Local d'Urbanisme a identifié une zone AU au lieudit LA BREIDE.

La nouvelle carte de l'aléa INONDATION a entraîné une forte réduction de la partie urbanisable de cette zone AU (de 6 à 1.5 hectare).

La partie de la zone de LA BREIDE constructible, est correctement desservie.

Au vu de tous ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU de La Breide en zone 2AU, avec nécessité d'une procédure de modification du PLU.

Vote : Unanimité

Participation à l'Assainissement Collectif

Mme Mandon explique que le conseil municipal du 07 juin 2012 a fixé la participation Assainissement collectif sur la Commune d'AULNAT, jusque à présent d'un montant forfaitaire quel que soit le type de construction.

Suite à la commission patrimoine en date du 08 avril 2015, il est proposé au conseil municipal de réactualiser le mode de calcul, et d'appliquer les tarifs de cette participation, à payer une fois au branchement, de la manière suivante :

- Maisons individuelles, commerce, artisanat, bureau : application sur la surface totale du local
- Immeuble collectif : application des tarifs précédents sur la surface de chaque local pris séparément

- 5.80 € pour les 100 premiers m2
- 2.50 € au-delà des 100 premiers m2

Vote : Unanimité

PERSONNEL

Détermination du nombre de représentants du Personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

M. Floquet indique qu'il revient à l'autorité territoriale de fixer le nombre de représentants du personnel dans cette instance.

Les Représentants du Personnel au CT avaient demandé que le nombre de représentants du CHSCT soit fixé à 2 titulaires et 2 suppléants, ce qui avait été retenu par consensus.

Il apparaît que ce nombre de représentants ne peut être inférieur à 3.

Il est donc proposé de fixer à 3 titulaires, et 3 suppléants le nombre de représentants, le CT réuni le 8 avril 2015 ayant donné un avis positif.

Vote : Unanimité

Détermination des représentants de la collectivité au CHSCT

M. Floquet poursuit en indiquant qu'il est proposé au Conseil Municipal la désignation des Elus qui siègeront au CHS-CT :

Titulaires : Mme Alapetite, M. Martinez et Pradier

Suppléants : Mrs Floquet, Loubier et Vergne

Vote : Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 21 H 50

Taux d'imposition, surtaxe assainissement et urbanisme : retour sur trois points essentiels du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni le 9 avril dernier. L'ensemble des questions a été voté à l'unanimité.

• Budget principal et budget assainissement : un lien étroit pour limiter les efforts des aulnatois

Après validation du niveau de vote par chapitres pour le budget primitif 2015, les élus ont procédé au vote des taux d'imposition communale après rappel de l'historique (maintien des taux pendant plus de 20 ans) et du contexte.

Avant 2014, tout en maîtrisant ses dépenses, la commune dégagait une marge d'autofinancement qui lui permettait d'investir. Aujourd'hui la ville fait face à la baisse historique et drastique des dotations de l'Etat, qui représente 600 000 euros de moins pour la période de 2014 à 2018, soit dès 2015 une baisse prévisionnelle de 126 000 euros.

A cela s'ajoute la baisse de la taxe foncière de l'aéroport effective déjà en 2014, suite à un nouveau calcul des services fiscaux, soit 100 000 euros de moins. En maintenant un niveau de dépenses égal à celui d'aujourd'hui, les dépenses deviendraient supérieures aux recettes.

Il est donc aujourd'hui nécessaire d'éviter l'effet ciseau en diminuant les dépenses et en optimisant les recettes.

Il faudra donc adapter et revoir le volume des investissements en privilégiant les investissements productifs (ceux qui permettent des économies d'énergie) et ceux indispensables à la sécurité et à l'entretien du patrimoine. Le projet de Pôle enfance sera quant à lui maintenu.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement sera remis à plat avec une baisse des charges courantes de -2.39% par rapport à 2014 (fonctionnement des services), une baisse des charges de personnel -2.98% par rapport à 2014 (non-remplacement des départs) et la baisse des charges financières.

Les recettes seront optimisées : aucun recours à l'emprunt pour l'année 2015 ne sera proposé mais une recherche plus accrue des subventions, une hausse limitée mais indispensable des taux d'imposition. Après plus de 20 ans de maintien du taux des impôts locaux, c'est désormais devenu inévitable de les augmenter pour conserver la capacité d'autofinancement essentielle au besoin d'investissements. Cette hausse représente environ 40 euros/ an pour un foyer imposable. Les taux suivants sont donc proposés pour 2015 : Taxe habitation : 15.31 %, Taxe sur le foncier bâti : 16.66 %, Taxe sur le foncier non bâti : 96.86 %

La commune fait des efforts importants de diminution de ses dépenses de fonctionnement. Il est rappelé également la méthode de travail prévue pour la construction du budget 2016, et donné les grandes lignes des objectifs futurs d'harmonisation fiscale qui pourraient accompagner le passage en Communauté Urbaine de Clermont Communauté.

La synthèse du Budget Primitif est présentée. Il est également ressorti qu'en complément du rôle local des Elus municipaux, il est important de participer aux interventions au niveau national, via les associations qui peuvent peser dans les décisions nationales, d'autant si les Elus qui y adhèrent se montrent solidaires et actifs.

Les subventions aux associations sont ensuite soumises aux votes suite aux propositions faites par la commission vie associative. Globalement les subventions aux associations ne sont pas

impactées par les baisses afin de maintenir le dynamisme local du tissu associatif qui anime la vie de la commune.

Le Budget Assainissement est un budget annexe, la part communale de la surtaxe d'assainissement doit permettre l'équilibre de la section d'exploitation, mais aussi assurer le financement des investissements en matière de réseaux et d'installations. Il est proposé de diminuer la part communale de la surtaxe d'assainissement de 0.90€ à 0.70€ pour 2015.

Cette diminution concernera tous les foyers et minore l'effort financier demandé par l'augmentation des taux d'imposition locale, et favorise prioritairement les ménages à faibles revenus. Cette surtaxe dépend de la consommation mais représentera en moyenne une économie de 20 euros par foyer (exemple d'un couple avec 2 enfants en maison individuelle consommant 115 m³)

Le budget est donc présenté avec en synthèse, en section de fonctionnement : + 151 220 € et en section d'investissement : + 11 850 €

Urbanisme : La Breide s'ouvre à la construction

Dans le cadre du PLU, la zone de la Breide avait été identifiée comme zone urbanisable afin de répondre à la demande de lots libres non satisfaite jusqu'à présent. La commune souhaitait accueillir un grand nombre de ménages, hors la nouvelle carte de l'aléa inondation a entraîné une forte diminution de la surface passant de 6 à 1,5 hectares. Néanmoins la ville souhaite poursuivre ce projet en ouvrant la partie urbanisable, correctement desservie et positionnée sur la commune. Le Conseil Municipal a approuvé la justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU de La Breide en zone 2AU, avec nécessité d'une procédure de modification du PLU.

Questions assainissement collectif et personnel

Assainissement Collectif

Jusqu'à présent un montant forfaitaire était appliqué quel que soit le type de construction. Suite à la commission patrimoine, il est proposé de réactualiser le mode de calcul, et d'appliquer les tarifs de cette participation, à payer une fois au branchement, de la manière suivante :

maisons individuelles, commerce, artisanat, bureau : application sur la surface totale du local et immeuble collectif : application des tarifs précédents sur la surface de chaque local pris séparément soit

5.80 € pour les 100 premiers m² et 2.50 € au-delà des 100 premiers m²

Personnel

Il est proposé de fixer à 3 titulaires, et 3 suppléants le nombre de représentants du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), le CT réuni le 8 avril 2015 ayant donné un avis positif.

Mme Alapetite, M. Martinez et Pradier sont désignés représentants titulaires de la collectivité au CHSCT et Mrs Floquet, Loubier et Vergne comme suppléants